COMMUNE DE MIALLET – DORDOGNE

Conseil municipal extraordinaire du 28 Janvier 2026

Date de convocation : 26/01/2026
Ouverture de réunion à 18h30

Membres en exercice	13	***Présents :*** D. MARCETEAU, J.C. GRANET, C. GROS, V. MONDARY, C. DE RIVASSON, H. SEEGERS, P. MARCETEAU, E. MICHIELS ***Absents ayant donné pouvoir :*** M.P. NICOT à V. MONDARY, E.SOL-EVRARD à. J.C. GRANET, S. ARCHAMBAULT à D. MARCETEAU, Y. DELOMPRE à H. SEEGERS ***Absent :*** Y. DUGAS ***Secrétaire de séance :*** C. DE RIVASSON
Membres présents	8	
Votants (dont 4 pouvoirs)	12	

Ordre du jour

Madame le Maire demande aux élus de valider le caractère d'urgence de la séance qui comporte un point d'ordre du jour consacré à des autorisations budgétaires

Autorisations budgétaires

- **Autorisations de demandes de subventions DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux – Subvention de l'Etat)**
  - **Demandes 2026 sur le programme d'Habitat partagé intergénérationnel de l'îlot de centre-bourg**
    - Pour demander les subventions DETR, les logements doivent être conventionnés APL. Le conseil se prononce favorablement sur cette démarche.
    - Il est exposé que les demandes s'appuient sur les estimatifs détaillés établis par la maîtrise d'œuvre dans les premiers documents d'APD envoyés le 27 janvier, qui permettent de découper le programme en 3 tranches fonctionnelles.
    - **Demande 2026/1** sur une tranche fonctionnelle de travaux sur les immeubles A (ex-Perception) et C(Sarlande). La demande est de **199 883,00 €,** soit **30 %** du montant estimé HT des travaux. D'autres aides seront déposées auprès de la Région et d'Agric/Arcco. Le conseil approuve à l'unanimité**.**
    - **Demande 2026/2** sur une tranche fonctionnelle de travaux comportant des aménagements et constructions pour compléter la Petite Grange et réhabiliter le petit bâtiment sans usage situé au nord de la friche Sarlande. Ainsi que les aménagements extérieurs et cheminements de cœur d'îlot.

La demande est de **158 759,00 €,** soit **40 %** du montant estimé HT des travaux. Une autre demande d'aide sera déposée auprès d'Agirc-Arcco. Le conseil approuve à l'unanimité**.**

- Il est précisé qu'une demande auprès de de l'Etat et de la Région sur la 3e tranche fonctionnelle sera déposée dans les semaines à venir.
- Il est aussi indiqué **à titre d'information**, qu'en l'état actuel des avis du Conseil Départemental et de l'Etat, (DDT 24), le programme dans son ensemble serait très vraisemblablement éligible au dispositif « PLS ». Celui-ci donne accès à des prêts indexés sur le Livret A et de très longue durée et les espaces communs seraient éligibles à ce financement. Dans ce cadre, également, les logements pourront être attribués à des candidats locataires avec des revenus au-dessus des plafonds de ressource HLM, ce qui permettra de percevoir des loyers potentiellement plus élevés. Par ailleurs, le PLS ouvre droit à 20 ans d'exonération de taxes foncières et à application d'un taux de TVA réduit à 10 % sur les objets financés.

➢ **Demande 2026/3 sur une tranche de rénovation de l'éclairage public**

La demande de subvention est de **11 874,90 €,** soit **30 %** du montant estimé HT des travaux. Le conseil approuve à l'unanimité**.**

- **Autorisation complémentaire d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2026**

Il est présenté qu'il est nécessaire de remettre à niveau sans attendre le matériel informatique, certains logiciels et dispositifs de sauvegarde devenus insuffisants notamment en matière de sauvegardes ou susceptibles de ne plus être maintenus ou compatibles. L'urgence est soulignée. Il est proposé d'ouvrir des crédits supplémentaires à ceux déjà ouverts sur décision du Conseil en date du 15 novembre 2025 en restant en deçà de la limite maximale. Il s'agit de :

- + 1000,00 € au compte 2051 – Concessions pour des acquisitions de logiciels
- + 2500,00 € au compte 21838 - Autre matériel informatique pour des achats d'unités centrales et petits équipements

Le conseil approuve à l'unanimité**.**